



Décès :

- Madame Mireille Delpech de Frayssinnet 3, rue des Chevallerais, décédée le 31 octobre 2012.



NOËL en l'église de CHARENTILLY

Notre église sera ouverte et chauffée le lundi 24 Décembre 2012 de 17h à 19h. A 18 heures nous chanterons tous ensemble des chants de NOËL autour de la crèche.

Venez nombreux pour bien commencer la fête de NOËL.



Recensement Militaire

Le Service National a pour mission de faire découvrir la citoyenneté à des centaines de milliers de jeunes chaque année et lorsqu'ils se retrouvent devant nous, c'est qu'ils ont été recensés. Ce recensement, premier volet de démarche citoyenne, ne peut s'effectuer qu'à partir d'une démarche individuelle vers les mairies des 3000 communes avec lesquelles le Centre du Service National d'Angers travaille tout au long de l'année.

Mais qu'est-ce donc que la citoyenneté ?

- Etre citoyen, c'est être acteur de la société à laquelle nous appartenons.
- Etre citoyen, c'est avoir assimilé que tout ce qui touche la France nous concerne en bien comme en mal.
- Etre citoyen, c'est passer de l'indéfini au particulier, c'est dire « Nous » au lieu de « Eux ».
- Etre citoyen, c'est avoir nos Devoirs comme obstacle.
- Etre citoyen, c'est avoir nos Droits comme mode d'action.
- Etre citoyen, c'est se sentir responsable de ce qui se passe dans son pays.

Tout ceci caractérise peut-être le plus beau défi à relever lorsque l'on arrive à l'âge où l'on voudrait être considéré comme un adulte et, par cette première édition de l'Andécave, je remercie toutes les mairies pour leur soutien et leur coopération en vue d'aider nos jeunes à relever ce beau défi.

Pour information :

- Un administré a 3 mois entiers après le mois de son anniversaire pour être recensé normal.
- C'est la date du recensement en mairie qui détermine la période et non la date anniversaire des administrés.



Restauration du Monument aux Morts



Lors de la cérémonie du 11 Novembre, les personnes présentes ont eu l'agréable surprise de découvrir la nouvelle statue; en effet l'ancienne statue menaçait de casser, à cause du poids des années. Le conseil a donc décidé de procéder à son remplacement. Conscient de l'importance historique de ce monument, il a été décidé de faire faire une copie à l'identique de cette marianne.



C'est l'atelier Réau - Sculpture de Mr Ianek Kocher à St Patern-Racan qui a été retenu après consultation. La Marianne a été sculptée à la main, dans un bloc unique de pierre calcaire du nord de la Vienne.

La remise en place a été effectuée par les sculpteurs assistés des employés communaux.



St-Vincent 2013



La prochaine St-Vincent et son Bal auront lieu le Samedi 19 Janvier 2013. Pour cette occasion les Roi et Reine 2013



Mr & Mme De Sousa ont sélectionné le menu suivant:



- Croustade de légumes et sa roquette au miel aux copeaux de fromages affinés
- Mignons de porc et sa sauce forestière
- Poêlée de légumes oubliés
- Assiette de trois fromages assortis
- Gâteau « tentation chocolat » et sa crème Anglaise



Vous pouvez d'ores et déjà réserver vos places, aux numéros suivants:



- De Sousa 07 78 21 58 91 et après 20h en semaine 02 47 56 50 29
- Lehagre 06 16 18 03 65 ou 02 47 45 11 38



Mairie

1 place Andrée Cousin
37390 Charentilly

Charentilly



L'Echo du Village

Novembre 2012

INFOS PRATIQUES

Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56
Email : mairie@charentilly.com
Site Internet: www.charentilly.com

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Site : www.charentilly.com
mairie@charentilly.com
Tel : 02 47 56 65 46
Fax : 02 47 56 53 56
Rédaction P.Lehagre

Extraits de quelques décisions DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Octobre 2012



VENTE DE L'IMMEUBLE JEAN-BAPTISTE CLAVEAU 2, RUE DU CLOS FAROUX, DESAFFECTATION DU BIEN « ANCIENNE ECOLE ».

Le Conseil municipal, maintient sa décision de vendre l'ensemble immobilier d'une superficie d'environ 475 m² avant bornage situé 2, rue du Clos Faroux (bâtiment Jean Baptiste Claveau et son terrain attenant). Afin de désaffecter cet ensemble immobilier, il est décidé de solliciter l'avis de M. le Directeur Académique et de M. le Préfet. Dans l'attente de leurs réponses, le conseil municipal autorise M. le maire ou ses adjoints délégués à signer un compromis de vente avec clause suspensive de cet immeuble pour un montant de 165 500 € net vendeur.

Par extension, M. le Préfet et de M. le Directeur Académique sont sollicités pour la désaffectation du reste du bien « ancienne école » sur une superficie de 2 145 m².

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE LA FORTINIERE POUR PARTIE : MISSION CONFIEE AU SIEIL D'ETABLIR L'ETUDE PREALABLE A LA REALISATION DES TRAVAUX.

La Commission Voirie – Réseaux divers a demandé l'engagement d'une étude préalable à l'enfouissement des réseaux aériens de la rue de la Fortinière entre son intersection avec la rue des Mailleries et son intersection avec la rue des Chevallerais. Cette étude est motivée par les opérations d'alignement dernièrement engagées auprès des propriétaires riverains pour aménagement de la position de voirie. La commune décide de demander au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire (SIEIL) de réaliser cette étude, sachant que l'intervention du SIEIL est gratuite.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission Voirie – Réseaux divers du 26 septembre 2012.

Suite à la délibération du 17 septembre 2012 concernant la conclusion d'un prêt à long terme figurant au plan de financement de la nouvelle station d'épuration (montant maximum de 400 000 € à taux fixe), et à l'analyse des offres déposées par divers organismes bancaires, celle de la Caisse d'Épargne est retenue pour un prêt de 400 000 € au taux fixe de 3,53 % sur 12 ans (considérant la capacité de remboursement du service en fonction des recettes annuelles encaissées « redevance » et « participation pour raccordement à l'égout »).

Parmi les autres points évoqués : Parking Mailleries Espérance – entrée du bourg côté RD 938 – alignement rue de la Fortinière – dénomination de voies existantes, numérotation des propriétés – création d'un plan général de la commune.

Concernant l'analyse des offres déposées au programme Voirie 2012 «Grosses réparations », le marché est attribué à l'entreprise GTTP à Vouvray pour un montant de 24 523 € HT. Il s'agit de la réfection

de l'Impasse des Ouches, de l'impasse de la rue du Clos Faroux et de la route de la Roche Buard.

COMMISSION DES BATIMENTS DU 4 OCTOBRE 2012.

Les membres du Club du 3ème âge ont décidé par une large majorité de répondre favorablement au déplacement des activités de l'association vers les locaux proposés par la municipalité dans l'ancienne école désaffectée. La confection d'une chape dans 2 classes de l'ancien groupe scolaire ainsi que des interventions électriques dans ces mêmes locaux ont été décidées.

Le Conseil municipal donne son accord pour la mise à disposition des associations des salles du rez de chaussée (ancienne garderie) de la salle Madeleine Guillemot.

AUTORISATION POUR SIGNER LA DEMANDE DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI MATERIEL AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL.

Les Commissions des Bâtiments et Voirie – Réseaux divers ayant émis un avis favorable au projet d'extension des ateliers municipaux 2, rue du Château Gaillard, une inscription budgétaire avait été faite en ce sens lors de la réunion du Conseil du 21 mai 2012.

La demande de permis de construire, établie par le Cabinet d'architectes Archi-Maxi Associés à Tours lui-même mandaté par la commune pour constituer ce dossier, a été reçue en mairie le 11 octobre 2012. Dans l'attente de l'examen du dossier par la commune, le maire ou ses adjoints délégués sont autorisés à signer les pièces constitutives du permis de construire et d'en faire dépôt pour instruction auprès de la Direction Départementale des Territoires.

COMPTE-RENDUS DES E.P.C.I.

Communauté de communes Gâtine et Choissilles :

Une étude va être réalisée au sujet de la prise de compétence « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » par la Communauté de communes de Gâtine et Choissilles. (Courrier du 25 septembre 2012 de M. le président de la CCGC)

Conseil communautaire du 11 octobre :

Des informations se rapportant au prochain marché public relatif à l'élimination des déchets ménagers sont données.

Commission Culture :

L'avancement des propositions de spectacles pour l'année 2013 est présenté.

Syndicat du Collège du Parc à Neuillé Pont Pierre :

L'établissement compte 537 élèves dont 47 de Charentilly. 508 repas sont servis par jour.

Syndicat d'adduction en eau potable de Semblançay :

Lors du dernier bureau syndical, il a été question de regroupement de syndicats voisins préconisé par M. le Préfet.

QUESTIONS DIVERSES.

La prochaine présentation des vœux aux habitants de la commune se déroulera salle Madeleine Guillemot le dimanche 13 janvier 2013 à 10 heures 30.

La fête de l'école est fixée au dimanche 30 juin 2013, parc communal rue du Clos Faroux.

Prochaine réunion du Conseil municipal
La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 17 Décembre 20h30, salle de la mairie.

(Le Procès Verbal officiel est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet de la commune)

www.charentilly.com rubrique PV Conseils



Le projet de mise en place d'une redevance incitative à la réduction des déchets avait pour objectif que chacun paye en fonction de son niveau d'utilisation du service public d'élimination des déchets ménagers. Après un gros travail de la commission environnement, le Conseil Communautaire a validé le projet et les cahiers des charges des marchés présentant les besoins de la collectivité. Devant les montants inacceptables des offres reçues, la collectivité n'a pas donné suite et a préféré réfléchir aux évolutions dans l'organisation du service qui permettraient de maîtriser la hausse des coûts.

Pour cela la Communauté de communes prévoit toujours la distribution à tous les foyers de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères, ainsi que la mise en place d'environ 3 bornes d'apport volontaire par commune pour la collecte du verre, en plus des points existants situés aux déchetteries de St Antoine du Rocher et de Pernay ainsi qu'au Super U de Neuillé Pont Pierre.

La question reste posée pour le mode de collecte des emballages ménagers recyclables ainsi que du papier, mais nous ne manquerons pas de vous informer dès que le choix aura été fait.

Quel que soit l'organisation finale, compte-tenu des délais très courts pour la mise en place du nouveau service, il est prévisible que les modifications de ce service n'aient lieu qu'au cours du premier trimestre 2013.

La Commission Environnement, tout le Conseil Communautaire et les techniciens ne ménagent pas leurs efforts pour trouver une solution qui allie ; le meilleur service en maîtrisant les prix. Le challenge est compliqué et difficile mais nous mettons tout en œuvre pour y arriver car c'est pour nous tous !!!

